

**APPEL DES MAIRES
« pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers » en France.**

Le concept de citoyenneté contient le droit pour toute personne de participer aux prises de décision qui la concernent. Etrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de nos cités et le «vivre ensemble» : ils participent à la vie économique, sociale et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'association, délégué syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes, etc ...

L'extension de cette citoyenneté a déjà eu lieu pour une partie des étrangers résidents, ressortissants de l'UE, qui peuvent voter aux élections municipales et européennes. Il s'agit maintenant de donner les mêmes droits à tous les étrangers résidents.

Aujourd'hui, l'opinion publique est favorable à l'évolution d'une citoyenneté attachée à la résidence et non pas seulement à la nationalité.

Aujourd'hui, les résidents étrangers doivent être considérés comme des citoyens à part entière.

Beaucoup de nos communes ont déjà œuvré pour faire avancer ce droit : commission extra municipale, conseil des résidents étrangers, etc...**Il est temps de franchir une étape supplémentaire !**

C'est pourquoi, nous, Maires des Villes de :

Angers, Aubervilliers, Bègles, Besançon, Caen, Chelles, Clichy-la-Garenne, Creil, Erstein, Grenoble, Illkirch-Graffenstaden, Les Ulis, Lille, Metz, Montbéliard, Nantes, Paris, Pau, Périgueux, Quimper, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis, Strasbourg et Toulouse **lançons un appel solennel et prenons l'engagement de tout mettre en œuvre pour que le droit de vote et d'éligibilité des Résidents Etrangers aux élections locales soit reconnu.**